Gaillac (81) : Mohamed H., Algérien entré illégalement en France, se mutile au cutter après une agression : 18 mois de prison

17/11/2026 à 11h37



Mohamed H., ressortissant algérien de 25 ans entré illégalement en France en 2024, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Albi à 18 mois de prison avec maintien en détention pour violences avec arme et non-respect des obligations de son assignation à résidence. Une interdiction judiciaire du territoire français de cinq ans a également été prononcée.

Le jugement a été rendu après une audience du mardi 10 novembre 2026. L'affaire remonte au début de septembre à Gaillac (Tarn) : les gendarmes avaient d'abord retrouvé Mohamed H. blessé, le tee-shirt arraché. Il affirmait avoir été agressé au cutter dans le quartier de Viars et avait été conduit aux urgences.

La véritable victime se présente aux gendarmes

Quelques heures plus tard, un autre homme s'était présenté à la gendarmerie en déclarant avoir lui-même été attaqué par Mohamed H. À la suite d'une soirée sur les berges du Tarn, il aurait subi de multiples coups de cutter au visage, aux bras et sur le corps, nécessitant plusieurs points de suture.

Une témoin a relaté une bagarre sans pouvoir déterminer qui avait frappé le premier, mais a décrit l'usage du cutter par le prévenu, puis son automutilation. Le médecin légiste a jugé les lésions du plaignant compatibles avec son récit, contrairement à celles de Mohamed H. Le prévenu a contesté cette interprétation. Son avocate a plaidé la relaxe, relevant notamment des blessures au dos qu'il n'aurait pu se faire seul.

Le tribunal a retenu sa culpabilité et prononcé la peine de prison ainsi que l'interdiction judiciaire du territoire. Mohamed H. devait également respecter les obligations de pointage attachées à son assignation à résidence.

Source : La Dépêche du Midi, 17 novembre 2026.

Photo à la une : palais de justice d'Albi, Alecs.y / Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0. Photo d'archive de 2005, distincte de l'audience du 10 novembre.